

AVENANT AU CONTRAT⁽²⁾
PRÉCISANT LES CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'INVESTISSEMENT SUR LE SUPPORT EN UNITÉ DE COMPTE ADOSSÉ À
BLACKSTONE CRÉDIT PRIVÉ EUROPE SC / FR001400L0X2

Nom du Souscripteur ^{(1) (2)} : _____ Prénom(s) ^{(1) (2)} : _____
Nom du Co-Souscripteur ^{(1) (2)} : _____ Prénom(s) ^{(1) (2)} : _____
Nom du contrat ^{(1) (2)} : _____
Numéro de contrat (sauf en cas de souscription) ^{(1) (2)} : _____
Ci-après dénommé « Contrat » ⁽²⁾.

Dans le cadre de son(leur) Contrat⁽²⁾, le(s) (Co-)Souscripteur(s)⁽²⁾ a(ont) la possibilité d'investir une partie de son(leur) épargne sur le support en unités de compte constitué de BLACKSTONE CRÉDIT PRIVÉ EUROPE SC (ci-après dénommé le « Support »), conçue et gérée par la société de gestion IQ EQ Management S.A.S. (ci-après dénommée la « Société de gestion »), dont le code ISIN est FR001400L0X2, selon les conditions décrites ci-après, dans le présent document.

1. LES CONDITIONS D'INVESTISSEMENT SUR LE SUPPORT

Avant d'investir sur le Support, je (nous) me (nous) suis (sont) assuré(e)(s), grâce aux informations et conseils adaptés, délivrés par mon(notre) intermédiaire, avoir bien compris la nature du Support et les risques afférents, et notamment les situations pouvant entraîner une perte partielle ou totale du capital investi. Egalement, le(s) (Co-)Souscripteur(s)⁽²⁾ reconnaît(ssent) avoir été informé(s) que :

- Le Support est une **Société Civile à Capital Variable (Autre FIA)** venant en qualité d'unité de compte du Contrat⁽²⁾.
- En précision de l'article « Dates de valeur » : le support valorise de manière hebdomadaire au vendredi, sur la base de la dernière publication bimensuelle connue.
- Par dérogation aux Conditions Générales, son(leur) versement initial ne sera pas investi sur le Fonds défini aux Conditions Générales pendant la durée du délai de renonciation, mais sera investi immédiatement conformément à la répartition indiquée sur son(leur) bulletin de souscription⁽²⁾.
- L'investissement sur le Support doit être d'un montant minimum de 1000 euros et d'un montant maximum de 500 000 euros net des sommes rachetées.
- **L'investissement sur ce type de support doit représenter au maximum 30% de la valeur atteinte sur le contrat⁽²⁾ après opération et ne peut excéder 1 000 000 euros net des sommes rachetées au sein du Contrat⁽²⁾ tous supports de type FCPR et fonds non cotés confondus.**
- Les investissements sur le Support sont réalisés sous réserve de l'enveloppe disponible auprès de la Société de gestion. Le prix de souscription correspond à la valeur liquidative du support en fonction de la publication effectuée par la Société de gestion.
- **Le Support n'est pas éligible aux opérations programmées (telles que versements libres programmés, rachats partiels programmés, sécurisation des plus-values, limitation des moins-values, investissement progressif, rééquilibrage automatique). Le Support ne peut être sélectionné que dans le cadre de la Gestion Libre.**
- Le Support n'est pas éligible aux souscripteurs résidents fiscaux des Etats-Unis d'Amérique (U.S. Person).
- Le Support en unités de compte peut supporter des frais qui lui sont propres ainsi que des éventuels frais de sortie et d'autres frais spécifiques décidés par la société de gestion. Ces frais sont indiqués dans les documents d'information financière (Document d'Information des Investisseurs « DII », document d'information clé « DIC », documents présentant les caractéristiques principales des Supports en unités de compte etc.) propres au Support en unités de compte et disponibles sur le site internet <https://www.bxcreditpriveeurope.com/>
- Les frais de gestion du Contrat⁽²⁾ au titre du Support peuvent être prélevés sur un autre support.
- Il est précisé que les éventuels gains ou pertes mentionnés dans le Document d'Informations Clé du Support s'entendent hors frais liés au contrat d'assurance, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.
- Dans le cas où ce Support serait amené à faire l'objet d'une mesure de restriction telle que prévue par la réglementation, les opérations sur ce Support pourront être refusées par l'Assureur.
- **L'assureur peut à tout moment interdire temporairement les rachats partiels ou arbitrages sortants du support. L'assureur se réserve le droit d'appliquer les éventuelles futures réglementations susceptibles de permettre une limitation de la liquidité des supports en cas de rachats totaux.**
- **En cas d'absence de Valeur Liquidative de plus de 30 jours suivant la demande de rachat, nous appliquons la dernière valeur liquidative connue.**
- L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur; la valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Paraphe(s)

2. AVERTISSEMENTS

a) Les risques associés à l'investissement

Le Support doit être considéré comme un placement risqué. L'attention du(des) (Co-)Souscripteur(s)⁽²⁾ est attirée sur le fait que l'épargne investie sur le Support n'est assortie d'aucune garantie en capital et qu'il(s) peut(vent) perdre la totalité de son(leur) investissement. Le Support est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse ou des entreprises cotées dont les titres sont peu liquides qui présentent des risques particuliers.

Le(s) (Co-)Souscripteur(s)⁽²⁾ reconnaît(aissent) avoir pris connaissance des facteurs de risques du Support décrits à la rubrique « Profil de risque » de son Document d'Information des Investisseurs « DII ».

b) Les conséquences d'un désinvestissement avant l'échéance du Support

L'investissement sur le Support doit s'envisager sur une durée longue. La durée de placement recommandée est fixée à au moins 8 ans.

Ainsi, en cas de désinvestissement du support par rachat total du contrat dans un délai de 5 ans suivant la date de votre investissement sur ce Support, une pénalité de 5% sera appliquée sur les sommes brutes rachetées de ce Support. Cette pénalité est appliquée conformément à la réglementation en vigueur.

A noter : Ces pénalités ne s'appliquent pas en cas de décès.

3. DECLARATIONS DU (DES) (CO-)SOUSCRIPTEUR(S)⁽²⁾

Avant d'investir sur le Support, je(nous) me(nous) suis(sommes) assuré(e)(s), grâce aux informations et conseils adaptés, délivrés par mon(notre) conseiller, avoir bien compris la nature du Support et les risques afférents et notamment les situations pouvant entraîner une perte partielle ou totale du capital investi.

J'(Nous) accepte(ons) les conditions d'investissement sur le Support et ai(avons) bien pris connaissance des avertissements précisés ci-dessus.

Je(Nous) reconnais(sons) avoir reçu, compris et pris connaissance :

- du présent document,
- du Document d'Information des Investisseurs (DII),
- du Document d'Informations Clé pour l'Investisseur du Support (DIC PRIIPS).
- Le cas échéant, du document précontractuel SFDR du produit mis à disposition sur le site de Spirica à travers le lien suivant : <https://www.spirica.fr/notre-metier/publication-dinformation-en-matiere-de-durabilite/>
- Le cas échéant, du rapport périodique SFDR du produit mis à disposition sur le site de Spirica à travers le lien suivant : <https://www.spirica.fr/notre-metier/publication-dinformation-en-matiere-de-durabilite/>
- du fait que les rubriques « Modalités de Souscription », « Dispositions fiscales – Exonération d'impôt sur le revenu des produits, revenus et plus-values distribuées par le Fonds », « Le dépositaire », « Règles de valorisation et calcul de la valeur liquidative » telles que décrites dans le document d'information des investisseurs et dans la brochure du Support ne s'appliquent pas à l'assurance-vie. Ce sont celles des Conditions Générales de mon(notre) Contrat⁽²⁾ et du présent avenant qui priment.

Je(Nous) peux(pouvons) consulter la documentation de BLACKSTONE CRÉDIT PRIVÉ EUROPE SC sur demande directement auprès de mon (notre) courtier.

Je(Nous) déclare(ons) avoir été clairement informé(s) qu'en investissant sur des unités de compte, je(nous) prenais(ions) à ma(notre) charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles que j'(nous) ai(avons) souscrites.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données sont traitées par SPIRICA (16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS), responsable de traitement, dans le cadre de la souscription et l'exécution de votre contrat. Ces traitements ont pour finalités la passation, l'exécution et la gestion des contrats, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude ainsi que la réponse aux obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur auxquelles SPIRICA est soumise. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités chargés de la passation, gestion et exécution des contrats, les délégataires de gestion, les intermédiaires d'assurance, les co-assureurs et réassureurs, les associations souscriptrices de contrats de groupe, les entités du groupe Crédit Agricole, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données sont également communiquées à nos sous-traitants et prestataires, si besoin. Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : SPIRICA – Délégué à la Protection des Données - 16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS ou donneespersonnelles@spirica.fr. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, et le cas échéant d'opposition et de portabilité, relativement à l'ensemble des données personnelles vous concernant. L'information complète sur le traitement de vos données personnelles et les modalités d'exercice de vos droits, est consultable sur les Conditions générales de votre contrat ou sur le site www.spirica.fr.

Fait à : _____, le : _____

Signature(s) du (des) (Co-)Souscripteur(s)⁽²⁾ précédée(s) de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

⁽¹⁾ Ces données sont obligatoires, à défaut votre demande ne sera pas prise en compte.

⁽²⁾ Les termes « contrat », « souscription », « souscripteur » et « co-souscripteur » sont également employés dans le présent document pour une adhésion souscrite dans le cadre d'un contrat collectif.